

Xian, nous propose, en plus de nous proposer mensuellement "la chronique de Xian", de développer l'aspect technique et d'approfondir notre pratique de ce point de vue. Ces chroniques devraient être bi-mensuelles, n'hésitez pas à formuler vos souhaits!

Préambule :

"Cette chronique n'est ni un cours ni un jugement de valeur, elle donne simplement quelques explications techniques et historiques concernant des mouvements utilisés actuellement ou anciennement dans l'enseignement du jiu-jitsu.

Le postulat de départ est que les mouvements sont le plus souvent plus ou moins connus des judokas. Quelques remarques linguistiques parsèment également ces textes, par exemple : le mot judoka s'applique originellement au pratiquant de judo (méthode Kano) à partir du premier grade « sérieux » (nidan).

Il faut bien commencer quelque part et il n'est pas simple de décider par quel bout lorsqu'il s'agit d'une discipline aussi vaste que celle-ci.

Arbitrairement, j'ai donc décidé de me servir des références du judo « Kawaishi » comme base de travail.

Si en 1970, la revue en langue française « Judo » tenait le jiu-jitsu pour moribond voire mort, il faut rappeler que les Hollandais, les Belges et les Allemands pratiquaient sans discontinuer un jiu-jitsu importé en Europe vers 1905. Il convient de citer Roland Maroteaux parmi les pionniers du renouveau du jiu-jitsu français, dès 1973.

La possibilité de voyager facilement d'Europe vers le Japon et vice-versa a également permis aux adeptes de Minoru Mochizuki de maintenir le jiu-jitsu à un niveau convenable en Europe et au Canada.

Quelles que soient les méthodes et les écoles, la base technique est unique et l'ensemble des gestes est construit sur une connaissance profonde de l'anatomie et de la psychologie humaine.

Jusqu'à la pénible expérience de la guerre du Vietnam, le jiu-jitsu a été enseigné principalement dans un but de défense personnelle avec l'intention non cachée de détruire l'adversaire. Ce fait très particulier l'a exclu moralement et pratiquement de la lignée des « sports ».

La remise au goût du jour du jiu-jitsu par des pratiquants de judo « sportif » tend à produire un enseignement édulcoré du jiu-jitsu où l'adepte est nécessairement confronté à l'ambiguïté d'une gestuelle visant au départ à une solution finale. L'actuelle morale humaniste tente de palier aux confusions possibles en donnant un maximum de possibilités au pratiquant moderne : savoir conserver son intégrité physique en cas d'agression subie et préserver la vie de l'agresseur en l'immobilisant de manière plus ou moins définitive « en fonction d'une échelle morale de valeurs ».

Je n'aborderai dans cette chronique le côté « sport » ou le côté « moral » des gestes, laissant à

chacun le libre arbitre de sa pensée et de ses actes, qu'en manière de citation ou de comparaison. "

Xian.